

MUNYAGISHALI Emmanuel

C/o Ministère de la Justice - Kigali

Résident à NYARUGENGE

1. Date de signature du contrat
Acte notarié numéro 2344 vol XLVI du 31 Juillet 1981
(Notaire RWABUKWISI Viateur)
2. Objet : Crédit à l'équipement - Financement de l'acquisition
d'une Camionnette DAIHATSU (chassis N° 135 120 12, moteur
200 29 44) - Facture N° 428 du 26 Juillet 1981 de SAR MOTORS
SPRL pour un montant de 1.068.000 Frw.
3. Montant : Frw 961.200.-
4. Taux d'intérêt : 14,4 % l'an.
Taux d'intérêt moratoire : taux débiteur augmenté de 4 %.
5. Modalités de remboursement
 - durée de remboursement : 2 ans
 - versement mensuel : 46.332 FRW
6. Commission d'ouverture de crédit : 0,5 % du crédit consenti
(4.806 Frw versés le 4 Août 1981).
7. Cautions compensatoires : 4.222 Frw versés le 4 Août 1981
8. Date de mise à disposition des fonds et montant (net)
Chèque N° 208424 de Frw 952.172 (débit au compte interservice
le 4 Août 1981)
9. Garanties :
 - Parcelle cadastrée N° 1539 à NYARUGENGE - KIGALI (J. M. MUGALI)
 - Parcelle à MURUNDA, Commune NYARUGENGE à KIGALI, suivant acte
de notariété délivré par le Bourgmestre de NYARUGENGE en
date du 19 Juin 1981 sur quittance N° 46/81.
 - Assurance tous risques du véhicule.
10. Cotisation personnelle : 10 % du véhicule payé suivant les
indications figurant sur la facture de SAR MOTORS ("N/C 578").

.../...

Commentaires

1. Situation du crédit

Le crédit a été intégralement remboursé en date du 05 Août 1983.

2. Calcul de la mensualité

La mensualité est correctement calculée selon la méthode exposée dans l'annexe reprenant quelques formules de mathématiques financières.

3. Remarques

- 3.1. L'inscription hypothécaire pour la parcelle cadastrée N° 1639 à RUGENGE - KIGALI n'a pas été prise.
- 3.2. La cession de l'assurance tous risques en faveur de la Caisse d'Epargne manque au dossier ainsi que les quittances de paiement de la prime d'assurance.
- 3.3. Le contrat ne précise pas le taux d'intérêt réel annuel (15,4%) (condition imposée par la nouvelle réglementation des taux d'intérêts entrée en vigueur en 1980).